

Lille, le 12 mai 2015

Madame la Ministre,

Le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) vient de prendre connaissance du rapport de Monsieur Akim Oural consacré à l'innovation territoriale. Nous vous remercions pour cette initiative sur un sujet qui intéresse fortement toutes nos collectivités.

Les propositions 6 «assouplir le cadre légal du droit d'expérimentation pour en faciliter l'usage» et 9 «favoriser la mise en place au sein de chaque territoire d'un processus de coproduction de service public avec les acteurs privés ou associatif pertinents» retiennent tout particulièrement notre attention. Les élus adhérents du RTES prônent et appliquent en effet une co-construction et une coproduction des politiques locales d'ESS et osent l'expérimentation dans un cadre légal et réglementaire qui n'est pas toujours facilitateur. De ce fait, nous regrettons, alors que nous avons signalé à la mission notre disponibilité, de ne pas avoir pas été auditionnés.

En tant que réseau national qui regroupe les différents niveaux territoriaux de l'action publique locale, nous aurions pu en effet souligner qu'il y a encore beaucoup à innover sur un plan territorial pour faire en sorte que les politiques publiques de niveaux différents s'articulent. Alors que la réforme territoriale se met en place, nous nous inquiétons de l'insuffisante prise en charge de cette question de l'articulation des politiques publiques sur un même territoire. Dans le domaine de l'ESS, la loi du 31 juillet 2014 relative au développement de l'ESS a certes instauré des conférences territoriales qui devraient permettre un rapprochement des politiques locales et d'Etat. Mais nous ne voyons guère de maître d'œuvre au plan national, laissant le sentiment que le processus risque de se passer très différemment d'un territoire à l'autre, avec le risque d'accroître les inégalités territoriales.

En matière de contractualisation entre acteurs publics et privés, un important travail de revalorisation de la subvention est en cours, à l'initiative du ministre en charge de la vie associative. Cette orientation se confronte à la tendance des pouvoirs publics tous confondus à ne contractualiser qu'avec des appels d'offre et des marchés publics, confondant acteurs associatifs et opérateurs de politique publique. Coproduire du service public suppose en effet l'existence de vrais partenariats. En France, nous sommes en effet encore très loin de la coproduction de politiques publiques, comme au Québec. Il nous semble que le rapport ouvre des pistes qu'il faut explorer.

Enfin, si nous sommes sensibles à l'idée que l'innovation territoriale est un investissement qu'il faut développer, notamment dans le cadre du PIA 3, il nous semble tout aussi important de souligner la nécessaire continuité des engagements du PIA lorsqu'on évoque ce type d'investissement immatériel. Comme vous le savez, le PIA comprend un volet économie sociale et solidaire qui a permis en 4 ans de soutenir plus de 500 projets pour un montant de

70 millions d'euros. La plupart de ces projets proviennent des acteurs des territoires ; ils ont été expertisés et sélectionnés par les comités régionaux d'engagement dans lesquels les collectivités territoriales ont pris toute leur part, aux côtés de l'Etat et de la CDC. Une véritable ingénierie financière territoriale a été ainsi constituée, une organisation de territoire cohérente a été mise en place. Elle pourrait être mise à disposition, dans le cadre du PIA 3, d'une thématique ESS et innovation sociale, incluant l'innovation territoriale.

Nous pensons que ces orientations doivent être débattues. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à venir débattre, le 3 juillet 2015, à Paris, avec les associations d'élus réunies pour les quatrième rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux

Christiane Bouchart
Présidente du RTES

